

## CODE DE DEONTOLOGIE

### DEFINITION DU COACHING

Le coaching est un partenariat continu, qui se matérialise par une série d'entretiens en vis-à-vis ou par téléphone, et qui permet au client de précisément définir les projets personnels et professionnels qu'il désire mener à bien, de trouver et mettre en oeuvre les moyens les plus efficaces pour produire les résultats nécessaires à la réalisation de ses projets.

### ENGAGEMENT DEONTOLOGIQUE DU COACH

Le coach s'engage à soutenir son client inconditionnellement dans la démarche de changement qu'il entreprend.

Le coach a suivi une formation spécialisée sur le coaching sanctionnée par une certification qu'il a réussie. Il maintient ses connaissances à jour tout au long de son activité.

Le coach a lui-même suivi un coaching pour mener à bien un ou des projets personnels ou professionnels.

Le coach fait appel à un autre coach pour superviser sa pratique.

Dès le début de la relation de coaching, le coach s'assure que le client comprend parfaitement les conditions de l'accord de coaching établi entre eux et la répartition des responsabilités entre le coach et le client.

Quand son client n'est pas le prescripteur de l'action de coaching, le coach s'assure que celui-ci est d'accord pour bénéficier des services d'un coach.

Le coach s'astreint au secret professionnel.

Le coach doit obtenir l'autorisation des clients dont il voudrait utiliser le nom comme référence.

Le coach ne cherche pas à influencer la volonté de son client, ne le rend pas dépendant, mais, au contraire, veille à développer son autonomie de réflexion et de décision.

Le coach est responsable du processus qu'il met en oeuvre afin d'accompagner son client dans la réalisation de son projet de changement. Le client est responsable des décisions qu'il prend et des actions qu'il mène.

Si le coach perçoit la possibilité d'un conflit d'intérêts avec son client, il clarifie ce point immédiatement avec lui et ils décident conjointement si le coaching peut se poursuivre ou non.